

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.255

**Indemnités de
fonction des élus :
Modifications de
l'annexe**

LE TREIZE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO, Philippe LAVAUD

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Janine GUINANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.255**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATIONS DE L'ANNEXE

Le conseil communautaire vient de fixer, le nombre de vice-président à 15.

Par délibération n° 124, le conseil communautaire du 17 avril 2014 a fixé le taux des indemnités de fonction du président et des vice-présidents respectivement à 67,50% et à 33,75% du traitement correspondant à l'indice brut 1015.

Monsieur le président souhaite par ailleurs, en application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, déléguer certaines de ses fonctions à un conseiller communautaire, membre du bureau, ce qui implique de déterminer le taux de l'indemnité correspondante, indemnité comprise dans l'enveloppe globale indemnitaire.

Je vous propose de fixer le taux de l'indemnité de fonction de conseiller délégué, membre du bureau, à 33,75 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015.

La réglementation prévoit que cette délibération est obligatoirement accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, à la suite de la démission d'un représentant de la commune de Saint-Saturnin, il convient de modifier le tableau annexé prenant en compte cette démission et l'installation du nouveau membre de l'assemblée, à compter du 10 octobre 2014.

Vu les articles L 2123-20-1, L2123-24-1 et L 5216-4 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose donc :

DE FIXER le taux de l'indemnité de fonction de conseiller communautaire délégué, membre du bureau, à 33,75 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015.

D'APPROUVER la modification du tableau annexé à la délibération n°124 du conseil communautaire du 17 avril 2014, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 (chapitre 65).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (2 CONTRE : M.GUITTON et Mme CHAUVET –
6 ABSTENTIONS : Mmes DUBOIS, MARAIS,
DE MAILLARD, DEBOEVERE, MM LANDREAU, DUBREUIL),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 novembre 2014	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2014

ANNEXE

FONCTION	NOM Prénom	INDEMNITE en % de l'indice brut 1015	MONTANT*
Président	DAURE Jean François	67,50%	2 565,99€
1 ^{ère} vice-présidente	PIERRE Marie Hélène	33,75%	1 282,99€
2 ^{ème} vice-président	DOLIMONT Denis	33,75%	1 282,99€
3 ^{ème} vice-présidente	GODICHAUD Fabienne	33,75%	1 282,99€
4 ^{ème} vice-président	GERMANEAU Michel	33,75%	1 282,99€
5 ^{ème} vice-président	BOUCHAUD Jacky	33,75%	1 282,99€
6 ^{ème} vice-présidente	FOSTAN Isabelle	33,75%	1 282,99€
7 ^{ème} vice-président	DEZIER Gérard	33,75%	1 282,99€
8 ^{ème} vice-président	PERONNET Yannick	33,75%	1 282,99€
9 ^{ème} vice-président	CONTAMINE Bernard	33,75%	1 282,99€
10 ^{ème} vice-président	BERNAZEAU Anne-Marie	33,75%	1 282,99€
11 ^{ème} vice-président	PERSYN Jacques	33,75%	1 282,99€
12 ^{ème} vice-président	ETIENNE Guy	33,75%	1 282,99€
13 ^{ème} vice-président	BONNEFONT Xavier	33,75%	1 282,99€
14 ^{ème} vice-président	NEBOUT François	33,75%	1 282,99€
15 ^{ème} vice-président	BONICHON André	33,75%	1 282,99€
Conseiller délégué	BRUNETEAU Gérard	33,75%	1 282,99€
Conseiller communautaire	BERNARD Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BONNET Jacky	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BOURGOIN Patrick	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BROSSIER Mireille	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CARRERA Sylvie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CAZENAVE Samuel	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CHAPEAU Stéphane	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CHAUVET Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	COUTANT Françoise	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DE MAILLARD Véronique	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DEBOEVERE Catherine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DEVANNEAUX Armand	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DEVAUTOUR Bernard	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DUBOIS Karen	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DUBREUIL Jacques	6%	228,08€
Conseiller communautaire	ELIE François	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FEUILLADE MASSON Annette	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FOURNIE Jean Jacques	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FOURRIER Maud	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FRANCOIS-ROUGIER Martine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUENOLE Nicole	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUINANDIE Janine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUIRADO Nicole	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUITTON Joël	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LAGRANGE Isabelle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LANDREAU André	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LASBUGUES Elisabeth	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LAVAUD Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LEGRAND Françoise	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MAGNANON Bertrand	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MARAIS Annie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MARC Annie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MAZEAU Catherine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MERIGLIER Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MONTEIL Marie Claude	6%	228,08€
Conseiller communautaire	POUSSET Jean Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	RIVALLEAU Bernard	6%	228,08€
Conseiller communautaire	RIVIERE Olivier	6%	228,08€
Conseiller communautaire	SEMANE Zahra	6%	228,08€
Conseiller communautaire	SERRALHEIRO Elisabete	6%	228,08€
Conseiller communautaire	VALANTIN Jean Luc	6%	228,08€
Conseiller communautaire	VERGNAUD Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Anne Laure	6%	228,08€
Conseiller communautaire	YOU Vincent	6%	228,08€

(*) valeur du point d'indice au 01/07/2010

